



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation :** jeudi 08 février 2024

**Présents :**

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

**Absents :**

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

**Pouvoirs :**

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

**Représentés :**

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

**N° DEL20240215-026**

**APPROBATION DU PRINCIPE DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUTION ADOUR POUR L'ANIMATION DU SAGE ADOUR AMONT**

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour établi par les Préfets des Landes, du Gers, des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées en date du 19 mars 2015 ;

Considérant la sollicitation émanant de l'Institution Adour, en date du 27 novembre 2023 ;



Monsieur le Vice-président indique que les 27 EPCI-FP situés dans le périmètre du SAGE Adour Amont ont récemment été sollicités par l'Institution Adour pour engager un partenariat politique, technique et financier relatif à l'animation du SAGE actuellement en vigueur, l'animation de la révision du SAGE et la communication sur le territoire.

La durée de ce partenariat est identique à celle proposée pour la révision du SAGE, soit 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce partenariat serait matérialisé par une convention-cadre, qui prévoit le renforcement du temps d'animation et qui expose les conditions prévisionnelles du financement sur l'année 2024.

80% du financement de l'animation est assuré par des subventions de l'Agence de l'Eau et des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Le reste à charge, soit 20%, est réparti entre les EPCI du territoire sur la base des critères énoncés à l'article 7 de la convention (superficie et population carroyée concernée par le périmètre du SAGE).

La participation prévisionnelle de la CCPT au titre de l'année 2024 s'élèverait ainsi à 683,24 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

L'accord de principe de la Communauté de Communes du Pays Tarusate pour intégrer le partenariat proposé par l'Institution Adour concernant l'animation du SAGE Adour Amont.

**ARTICLE 2 -**

L'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention cadre afférente.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Laurent CIVEL**